

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 JUILLET 2005

*L'an deux mille cinq et le vingt et un juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Guy HELLE, Maire.*

*Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mme BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mme LIBERATI, Mlle TEMPESTA, Mme MARCHET, Mrs LACOMBE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, Mmes DELETTRE, FAUP, Mr BENAC.*

*Absents excusés : Mmes SENAT, LIBRET-LAUTARD, Mrs FOURNIE, TEBANI, SEGALA, Mlle CAMBUS, Mr BARRAU.*

*Mr TURREL a été élu secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à la majorité ; Mr Bénac s'abstient étant donné son absence lors de la séance du 16 juin 2005.

### 1. Crèche municipale Mousseline et Caramel.

#### A. Budget annexe de la crèche municipale Mousseline et Caramel (document joint)

Monsieur le Maire propose de voter le budget annexe de la crèche municipale ainsi que la décision modificative n° 1 sur le budget communal.

##### Budget annexe :

Monsieur Cot explique que la participation communale budgétisée à hauteur de 84 000 € sera minorée par le paiement du contrat enfance par la CAF (année n+1). De plus en 2005, le budget consacré à la crèche parentale ne sera pas dépensé en totalité. Ainsi le poids de la crèche sur le budget communal est inférieur à 84 000 €.

Mr Cot indique que l'investissement est composé de la réintégration de tous les travaux ; réintégration qui s'avèrera importante si la Communauté de Communes reprend la compétence.

Monsieur le Maire souligne que le personnel recruté compte une majorité de personnel de droit public et peu de contrats aidés.

##### Budget communal :

\* Fonctionnement :  
Compte 65734 (D) : + 84 000 €  
Compte 775 (R) : + 84 000 €

\* Investissement :  
Ecritures de transfert de la dette :  
Compte 16 (D) : +250 000 €  
+ 2559.38 €

Compte 18 (R) : + 250 000 €  
+ 2559.38 €

Ecritures de transfert de l'actif (2004) :

Compte 18 (D) : 99826.55 €

Compte 2318 (R) : 98645.15 €

Compte 2033 (R) : 1181.40 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter le budget annexe et la décision modificative n° 1 du budget communal.

Adopté à la majorité (1 abstention : Mr Bénac).

#### B. Convention avec un pédiatre.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite par le décret n° 2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000 qu'un médecin pédiatre apporte son « concours régulier » à la structure.

Aussi est-il nécessaire de conclure une convention avec ce médecin afin de définir les missions, le coût de l'intervention (80 € par vacation avec un maximum de 22 vacations par an) et la durée de la convention (1 an).

La dépense sera imputée au compte 6226 du budget annexe de la crèche.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

#### C. Règlement Intérieur de la crèche (document joint).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la teneur du règlement intérieur de la crèche et demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Monsieur Bénac demande qui fixe les règles d'admission.

Monsieur le Maire répond que c'est le rôle de la directrice à qui l'on donne des critères (temps plein, parents carbonnais...); en effet il faut occuper les 45 places disponibles afin de rendre la structure le moins déficitaire possible.

Adopté à la majorité (1 abstention : Mr Bénac)

#### D. Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture.

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'auxiliaire de puériculture à créer dans le cadre de la reprise du personnel de la crèche parentale n'avait pu être ouvert car nous étions dans l'attente d'informations supplémentaires. La CNRACL nous ayant fait part des informations nécessaires, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à 22 heures hebdomadaires.

Adopté à la majorité (1 abstention : Mr Bénac).

#### E. Avenants au marché de travaux.

Monsieur Contreras informe le Conseil Municipal qu'un avenant négatif (n° 2) doit être conclu avec Kuentz SA suite à la suppression de plans de travail dans la cuisine et d'étagères dans les salles d'activité. On compte l'ajout d'un meuble médical et d'un meuble d'angle dans le vestiaire du personnel.

Le montant du marché passe de 31 385.70 € à 30 060.70 € suite à un avenant de 274 € (Conseil Municipal du 16 décembre 2004) et à l'avenant précité de 1051 €.

Monsieur Contreras informe le Conseil Municipal qu'un avenant (n°1) doit être conclu avec l'Union des Peintres suite à la réalisation de travaux supplémentaires de peintures et sols.

Le montant du marché passe de 31 690.62 € à 32 513.56 € suite à l'avenant précité de 822.94 €.

Monsieur Contreras informe le Conseil Municipal qu'un avenant (n°1) doit être conclu avec la SARL Lebel suite à la modification dans la pose d'appareils sanitaires.

Le montant du marché passe de 99 712.55 € à 100 442.69 € suite à l'avenant précité de 730.14 €.

Monsieur Contreras informe le Conseil Municipal qu'un avenant (n°1) doit être conclu avec la SARL Midirev suite à la pose de carrelage et de plinthes dans la buanderie (oublié dans le CCTP par le maître d'œuvre)

Le montant du marché passe de 18 414.64 € à 19 264.54 € suite à l'avenant précité de 849.90 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Contreras indique que la réception des travaux aura lieu le 3 août 2005 ; l'objectif est de limiter au maximum le nombre de réserves. Mr Contreras pense que l'on terminera dans les délais et que le résultat sera une prestation de qualité. Les espaces verts seront réalisés par la mairie.

Monsieur Turrel profite de l'occasion pour informer le Conseil municipal qu'un CTP exceptionnel a été effectué sur l'organisation de la crèche. Sur le plan du recrutement du personnel et de son organisation, un travail d'excellente qualité a été réalisé. Les parents pourront partir en vacances en sachant que leurs enfants seront admis dans la nouvelle structure à la rentrée.

Monsieur Turrel souligne qu'avec l'ouverture de cette crèche, l'effectif du personnel communal augmente de plus de 30%.

Monsieur Turrel se félicite de l'outil de qualité mis à la disposition de l'ensemble des carbonnais.

Monsieur Turrel indique que le CTP fait la proposition qu'une rencontre avec les élus et le personnel communal soit organisée sur place fin septembre/début octobre pour rencontrer ces 20 nouveaux agents.

## **2. Création d'un poste d'agent d'entretien.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ à la retraite d'un agent des services techniques, il y a lieu de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet pour le remplacer.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un remplacement poste pour poste.

Monsieur Maury fait part de la proposition de réorganisation des services techniques liés à ce remplacement.

Monsieur Maury rappelle que la commune va devoir créer le Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ; ce service va nécessiter de réaliser des contrôles de conformité sur les nouvelles constructions (service que nous assurons déjà) et des contrôles périodiques sur les assainissements existants. Cela nécessiterait  $\frac{1}{2}$  poste (800 h) si ce service était réalisé en régie. Les 2 agents du service de l'eau et de l'assainissement réaliseraient ces contrôles sur le SPANC. Sur 2004, ces 2 agents ont passé 45 % de leur temps sur le poste Entretien des bâtiments.

Ainsi le besoin de personnel se fera sentir sur le service entretien des bâtiments qui ne pourra plus être assuré par les agents du service de l'eau. La carence au niveau de l'entretien des bâtiments avait déjà été identifiée et s'amplifiera si ces 2 agents n'interviennent plus.

Madame Marchet demande ce qu'il sera du logement de fonction situé au dessus des services techniques et occupé par cet agent.

Monsieur le Maire répond que l'on souhaiterait y mettre un agent de police municipale et souligne que le Centre Technique Municipal n'a jamais subi de dégradation ou de vol grâce à cette présence constante.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

## **3. Fiche d'estimation concernant le lotissement du Logis.**

Après ouverture de la vente des lots du lotissement du logis, 22 terrains ont été vendus.  
 La commune de Carbonne a ainsi transmis 22 fiches individuelles d'estimation au service des domaines afin que celui-ci, après avoir pris connaissance de l'identité des acquéreurs, donne son avis sur la vente conformément à l'avis des domaines rendu le 20 décembre 2004.  
 Les domaines ont émis un avis favorable à ces ventes.  
 Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte authentique à venir.  
 Adopté à l'unanimité.

n° lot	acheteurs
lot 4	CHOUKI Abderrahim
lot 9	REY Laurent
lot 11	LOPEZ Stéphane
lot 13	BY Pierre
lot 16	KHAYYER Farid
lot 17	LAFAGE Patrice
lot 19	PROUILLAC Laurent
lot 20	RUSSINGER Derek
lot 21	BONETPELS Laurent
lot 24	BECARD Emmanuel
lot 25	BASSANO J Philippe - BORG Maryline
lot 26	BREVARD Bertrand
lot 27	LE BOT Pascal
lot 28	DEUTCHA NGAKO Marcel
lot 31	SAINT CRIQ Alain
lot 33	RIO Nicolas
lot 34	LOPEZ Fabien
lot 35	GRISPAN Christophe - QUIOT Sylvie
lot 36	VIEILLES CAZE David - GINER Cindy
Lot 7	BACHELERY Jérôme - ROQUES Céline
Lot 8	CANCELLARA Domenico - DAVID Sylvie
Lot 23	LENARDUZZI Jean-Charles

#### **4. Vente de matériel.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du matériel appartenant à la commune a été mis en vente (pavés autobloquants, débroussailleuse, 4L...). Une vente a été organisée (affichage, site internet...) et les plus offrants doivent être désignés attributaires du matériel pour lequel ils avaient fait l'offre la plus intéressante.

Monsieur le Maire fait état des acheteurs retenus :

**Acheteurs**

**Matériel**

**Mise à prix Proposition**

Terrassements Gilbert BRIERE	Renault SG2	1000 €	2000 €
Soula Gérard	Débroussailleuse Stihl	50 €	55 €
Cabal Daniel	Pavés autobloquants (3 lots)	600 €	615 €
Andrieu Jean, luc	Tondeuse Toro Trojean	50 €	100 €
Sempéré Jean Philippe	Motoculteur Staub	100 €	111 €
	Débroussailleuse n° 2	50 €	32 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ces ventes.  
Adopté à l'unanimité.

### **5. Achat de terrains.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mars 2005, la commune a sollicité la Dotation Globale d'Équipement pour l'achat de terrains qui permettront l'extension de la ZI de Naudon.

Monsieur le Maire propose d'acheter les terrains suivants :

Section F	363	3609 m <sup>2</sup>
	365	9217 m <sup>2</sup>
	375	25 234 m <sup>2</sup>
	376	13 883 m <sup>2</sup>
	1426	11 110 m <sup>2</sup>
Total		63 053 m <sup>2</sup>

Ces terrains sont achetés à Madame Favaro Lucie et Messieurs Favaro Roger et Georges au prix de 2.01 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 126 736.53 €.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un problème d'inconstructibilité posé autour de la ferme Milhorat or après avoir mesuré la zone concernée sur le cadastre, il s'avère qu'elle est minime.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte authentique relatif à cet achat.

Adopté à la majorité (1 abstention : Mr Bénac).

### **6. Eclairage public du rond point de la Tuilerie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG a fait étudier les travaux concernant l'éclairage public du nouveau giratoire de la Tuilerie comprenant :

- fourniture et pose d'un mât en acier galvanisé peint (RAL 7011, gris acier foncé) de 10 mètres de hauteur, équipé d'une herse avec 4 projecteurs peints (RAL 7011, gris acier foncé) à lampe sodium 150 watts.
- Fourniture et pose du câble d'éclairage public dans la tranchée remise entre le support béton existant et la mât à poser (15 mètres).

Le coût total de ce projet est estimé à 6735 €.

Plan de financement :

TVA récupérée par le SDEHG	1001 €
Part gérée par le SDEHG	3784 €
Part restant au maximum à la charge de la commune	1950 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur Contreras précise que les travaux se terminent et que le planning a été respecté.

Suite à une interrogation de Mr Lacombe, Mr Contreras explique que la marché communal (trottoirs, caniveaux...) a été réalisé par TP Carbonne et le marché départemental (voirie) a été réalisé par l'entreprise Lefèvre.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Chemin de Balas : régularisation de terrains.**

Lors du conseil municipal du 25 février dernier, il était convenu d'acheter des parcelles pour l'élargissement du chemin à des propriétaires qui ont vendu leur bien entre temps. Il convient donc de régulariser en achetant aux nouveaux propriétaires :

Ancien propriétaire	Parcelle	Surface	Nouveau propriétaire
Consorts GREGOIRE	G 1846	177 m <sup>2</sup>	SCI PITCHOUNE
RASPAUD Jean-Claude	G 1903 G 1900	2 m <sup>2</sup> 104 m <sup>2</sup>	Mr MOIRAUD
WIROTH Patrick	G 1934	8 m <sup>2</sup>	Mr et Mme BARTHE Stéphane

Monsieur le Maire fait également part d'une modification sur les parcelles n° 2047,2049 et 2045 appartenant à Christian Biagi ; une modification dans la surface à acquérir doit être apportée : 51 m<sup>2</sup> au lieu de 76 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

## **8. Tarification des cantines scolaires pour 2005/2006.**

L'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année scolaire 2005/2006 prévoit que les prix des repas servis aux élèves des écoles maternelles et élémentaires peuvent être augmentés de 2.2% à compter de la rentrée 2005. Actuellement le prix est de 2.50 €, il passerait à 2.55€.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tarif à 2.55 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce nouveau tarif.

Adopté à l'unanimité.

## **9. Vie associative.**

Madame Bouffartigue souhaite faire un point sur l'association Ecole de musique et rappelle :

« Lors de la séance du Conseil Municipal d'avril, nous avons déjà évoqué les problèmes financiers auxquels l'école de musique est confrontée ; problèmes consécutifs à un litige de licenciement abusif datant de 2003 et problèmes consécutifs à la menace de procès exercée par 2 professeurs durant l'été 2004.

En ce qui concerne le litige, l'association nous en a informés dès le début, ce qui nous a permis de lui conseiller de rechercher une transaction. Et effectivement une transaction proposée par la présidente de l'Ecole de musique a été acceptée par la partie adverse le 10 mai 2004 pour un montant de 15 000 €.

A ce moment là l'association pouvait faire face financièrement au paiement de cette transaction au vu du rapport financier présenté le mois précédent en Assemblée Générale.

Pour ce qui concerne la menace de procès survenue au plus tard durant l'été 2004 nous n'en avons eu connaissance qu'en novembre 2004, lorsque le bureau de l'association a fait auprès de la mairie une demande de prêt de 15 000 € remboursable en 5 ans. C'est là que nous avons appris que l'association n'avait pas donné suite à la transaction qu'elle avait elle-même proposée et que ses réserves de trésorerie avaient été utilisées en grande partie pour satisfaire la demande des 2 professeurs.

Monsieur le Maire avec l'accord de l'association a mandaté un cabinet d'expertise comptable (Audit Plus Conseil). La mission confiée au cabinet était de nous éclairer sur les points de gestion suivants :

- utilisation des 15 928 € qui étaient en réserve lors de l'Assemblée Générale 2004.

- Viabilité de l'association au vu des dispositions dont elle devra tenir compte en matière sociale.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, le solde du livret A était de 15 928 € au 31/12/03 et de 1220 € au 31/12/04. Ces prélèvements ont permis de faire face aux engagements suivants : 3708 € pour la régularisation de l'ancienneté de Baubant, 1762. € pour la régularisation de l'ancienneté de Missek, 2300 € d'indemnités maladie, 1527 € d'honoraires d'avocat soit 9199 € au total.

La différence a permis de faire face à des dépenses courantes.

Concernant le 2<sup>nd</sup> point, au vu des dépenses et des recettes prévisibles, une insuffisance de ressources de 4877 € est constatée. »

Madame Bouffartigue fait part des conclusions de la commission Culture :

« Après divers entretiens tant avec les responsables de l'association qu'avec le cabinet d'expertise comptable réalisateur de l'audit la commission culture est parvenue aux observations et aux préconisations suivantes :

**Au plan comptable :**

Les revenus de l'association ne lui permettent pas de faire face à ses engagements financiers d'autant que l'insuffisance des ressources constatées d'un montant de 4 800€ ne prennent pas en compte les annuités de remboursement sur 5 ans -3000€-du prêt demandé à la mairie.

L'association est allée au-delà de ses obligations en matière contractuelle vis à vis de ses employés : primes d'ancienneté rattrapée sur 9 ans pour 1 professeur alors que la prescription est de 5 ans ce qui ajoute à ses difficultés financières.

La poursuite des transformations du statut des intervenants en contrats CDI payés sur 12 mois, dont bénéficie un professeur, si elle est souhaitable dans l'absolu, n'est pas du niveau d'une structure comme celle de notre Ecole de musique.

**Au plan viabilité :**

Le fonctionnement et la vie de l'association sont atypiques : 3 démissions non remplacées cette année de membres du bureau ,dont le poste de trésorier. Lors de l'AG de juin 2005, 9 adhérents présents sur les 109 convoqués. Démission des trois membres restant du bureau et... présentation d'un embryon de budget imprécis ne prenant pas en compte la réalité de la situation.

Les intérêts de certains professeurs ayant prévalu, les finances de l'association ont été mises en péril.

Lors de l'AG de juin 2005 le bureau a démissionné sans aucune candidature de substitution.

Suite à cette conjonction de faits, la commission municipale soucieuse de pérenniser une activité culturelle musicale de qualité - concernant aujourd'hui 65 carbonnais - mais pas à n'importe quel prix propose en l'état actuel de ne pas verser la subvention annuelle et de ne pas accorder le prêt de 15 000€ : ces versements ne réglant rien durablement tant que ne sera pas présenté un budget financièrement équilibré prenant en compte la réalité de la situation de l'association ».

Madame Bouffartigue indique qu'une nouvelle Assemblée Générale dont les points à l'ordre du jour sont la présentation des conclusions de l'audit, le dépôt de bilan et l'élection d'un nouveau bureau aura lieu le 25/07/2005.

Madame Delettre demande si notre position d'aujourd'hui serait remise en cause si un budget primitif tenant la route était présenté par une nouvelle équipe.

Monsieur Maury souligne le travail rigoureux de la commission et indique qu'il faut attendre la nouvelle assemblée générale.

Suite à une interrogation de Mr Bénac, Mr Turrel indique qu'il n'a pas été avancé que la MJC puisse participer à la reprise de cette activité.

Monsieur le Maire, soucieux du devenir de cette activité, souhaite que l'on trouve une solution.

Monsieur Bénac demande si une réflexion a été entamée sur la création d'une école de musique municipale.

Madame Bouffartigue répond par l'affirmative et rappelle les éléments qui ont conduit à l'échec de cette solution.

Monsieur le Maire rappelle notamment que les obligations vis-à-vis d'une structure communale sont plus strictes.

Monsieur Bros pense qu'il faut rester attentif à l'indépendance des associations ; des garanties doivent être exigées au niveau des financements.

Monsieur Turrel rappelle que le Conseil Municipal a délibéré pour marquer son intérêt pour l'école de musique et a donné un avis favorable de principe au déblocage d'un prêt si l'association s'avérait viable. L'association n'étant pas viable à ce jour, il est raisonnable de bloquer la subvention et le prêt jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le Conseil Municipal se prononcera en fonction des projets proposés.

La position résumée par Mr Turrel est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal (1 abstention : Mr Bénac).

#### **10. Info 107.**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier du groupe majoritaire « Pour Carbone Ensemble » qui souhaite bénéficier d'une tribune libre dans le bulletin municipal au même titre que le groupe minoritaire.

Madame Bouffartigue, adjointe déléguée à la communication souhaite que cette feuille soit indépendante du contenu de l'info 107 pour éviter toute ambiguïté.

Monsieur le Maire propose que lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, les modalités d'application soient proposées.

Adopté à la majorité (1 abstention : Mr Bénac).

#### **11. Opération façade :**

Depuis 3 années, la Commune a instauré un programme de subventions pour la mise en valeur des façades dans le périmètre du bourg du village.

Un bilan de l'année 2004 a été réalisé par l'architecte conseil Madame Uhlmann et sera présenté à l'assemblée par Monsieur Ormières.

Une brochure présentant ce bilan est jointe à l'envoi de l'ordre du jour.

Monsieur Ormières fait part des chiffres liés à cette opération et souligne que 55 % des entreprises qui ont réalisé ces travaux sont carbonnaises.

Monsieur Ormières attache de l'importance aux petits dossiers pour lesquels avec peu de moyens, l'embellissement est réussi.

Monsieur le Maire indique que 2 de ses collègues ont pris contact avec lui car ils sont intéressés par cette opération.

#### **12. Rapport Eau et Assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation annuelle de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Ces rapports présentés pour la 3<sup>ème</sup> fois retracent l'année 2004.

#### **Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.**

✂ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise Techni Bureau (Chemin de la Garrigue 31 801 Villeneuve de Rivière) concernant la fourniture de mobilier pour l'école maternelle et primaire

Le montant du marché est de 8415.01 € HT.



✕ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise Aygobère (32 600 L'Isle Jourdain) concernant l'équipement des préfabriqués du groupe scolaire Henri Chanfreau. Le montant du marché est de 5818.34 € HT pour le lot 1, 10545.54 € HT pour le lot 2 et de 1659.49 € HT pour le lot 3 soit un total de 18 023.37 € HT.

✕ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la Bombail SA (à Carbonne) concernant la fourniture de petits matériels d'espaces verts. Le montant du marché est de 3789 € HT.

✕ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée à bon de commande a été conclu avec Lacroix Signalisation (31 650 SAINT ORENS) concernant la fourniture de panneaux de signalisation routière. Le montant du marché est compris entre 4000 et 15 000 € HT.

✕ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec Mathieu Yno SA(54 202 toul) concernant l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice. Le montant du marché est de 101 500 € HT.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **1. Mise en place du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'assainissement de l'Ariège**

Monsieur le Maire indique qu'il doit être procédé à la nomination de 4 délégués titulaires qui représenteront Carbonne au sein de la nouvelle instance.

Monsieur le Maire précise que Mr Claude et Mr Contreras siégeaient déjà au Syndicat des coteaux du Volvestre. Il est décidé de proposer aussi Messieurs Tebani et Barrau pour les postes de délégués.

Séance levée à 22h45.